

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - GALA DE DANSE DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE LE 1ER JUILLET 2026 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MOULIN DU ROC - SCÈNE NATIONALE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - GALA DE DANSE DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE LE 1ER JUILLET 2026 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MOULIN DU ROC - SCÈNE NATIONALE

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et plus particulièrement la compétence relative à la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du 16 mai 2022 approuvant le projet d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental Auguste-Tolbecque (CRD) ;

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Auguste-Tolbecque organise avec ses élèves un gala de danse, intitulé « Mesdames », qui se tiendra au Moulin du Roc-Scène Nationale le 1^{er} juillet 2026 : à ce titre, un contrat de coréalisation doit préciser les engagements de la CAN (producteur) et de l'Association (organisateur).

Ainsi, la CAN fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Elle assumera les droits d'auteurs, les charges salariales de son personnel et fournira tous éléments de décors, costumes, meubles et accessoires.

Le Moulin du Roc fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et aux services de répétition et représentation. Il assumera la billetterie et les frais de restauration pour les artistes.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- tarif adulte : 15 € ;
- tarif jeune (moins de 30 ans) : 5 € ;

La recette de la billetterie sera partagée entre la CAN (10%) et le Moulin du Roc (90%). Dans le cas où la somme revenant au Moulin du Roc n'atteindrait pas un montant de 6 450 € HT, considéré par le Moulin du Roc comme un minimum nécessaire à la couverture de ses dépenses, la CAN lui verserait un complément de recette égal à la différence entre le chiffre précité et la part des recettes de la billetterie revenant à l'Association.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat de coréalisation joint en annexe,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à le signer ainsi que tout document y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».